

Le prévenant

DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE

BULLETIN D'INFORMATION DESTINÉ AUX MÉDECINS DE LANAUDIÈRE

Octobre 2013
Vol. 22 n° 16

APPEL À LA VIGILANCE

Poliomyélite en Israël : Surveillance des cas de paralysie flasque aiguë

ÉTAT DE SITUATION

L'OMS estime le **risque de propagation internationale du poliovirus sauvage de type 1 (PVS1) en provenance d'Israël comme élevé**. Cette évaluation du risque tient compte des preuves d'une augmentation de l'étendue géographique de la circulation du virus pendant une période prolongée.

Le poliovirus sauvage de type 1 a été détecté dans plusieurs échantillons d'eaux usées recueillis entre le 3 février et le 4 août 2013 de 24 sites d'échantillonnage israéliens. Le virus, qui ne touchait au début que le sud d'Israël, fut récemment détecté dans le centre du pays. Dans le cadre d'activités continues de prélèvements d'échantillons de selles, le poliovirus sauvage de type 1 a également été isolé à partir d'échantillons de selles de 27 enfants de moins de 9 ans en bonne santé et d'un adulte, tous complètement immunisés selon l'âge. **Aucun cas de poliomyélite paralytique n'a été signalé. La présence de transmission indigène du virus sauvage de la polio n'avait pas été rapportée en Israël depuis 1988. Cette situation est donc inattendue.** Récemment, le PVS1 a également été isolé dans des échantillons d'eaux usées prélevés par l'Autorité palestinienne en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza.

De plus la polio est toujours endémique dans les trois pays suivants : l'Afghanistan, le Nigéria et le Pakistan. D'autres pays ou régions où la poliomyélite est aussi présente vivent également des situations préoccupantes, tel que des pays de la Corne de l'Afrique, soit la Somalie, le Kenya, l'Éthiopie et le Soudan du Sud.

<http://www.who.int/csr/don/fr/index.html>

INFORMATION SUR LA POLIOMYÉLITE

La poliomyélite (polio) est causée par un virus qui pénètre dans le corps par voie orale, surtout par contamination fécale-orale. La maladie est plus courante chez les enfants de moins de 5 ans. Cependant, toute personne qui n'est pas immunisée contre le poliovirus, peu importe son âge, peut être infectée.

La majorité des cas de poliomyélite (de 90 à 95 %) sont asymptomatiques. Chez les personnes symptomatiques, les premières manifestations cliniques surviennent en moyenne de sept à quatorze jours après l'infection et comprennent de la fièvre, de la fatigue, des maux de tête et des vomissements. Dans les cas plus graves, des douleurs et des raideurs musculaires intenses, accompagnées ou non de paralysie, peuvent survenir au niveau du cou et du dos. La paralysie est généralement asymétrique et elle dépend de l'endroit où les cellules nerveuses sont endommagées. Si la faiblesse ou la paralysie est encore présente 60 jours après son apparition, elle demeure généralement permanente. La paralysie est le symptôme le plus apparent de la poliomyélite, mais moins de 1 % des cas en sont atteints.

La transmission du poliovirus sauvage d'une personne à l'autre se produit surtout par voie fécale-orale. La transmission par voie respiratoire est responsable de quelques infections, le virus pouvant être retrouvé au niveau de la gorge.

<http://www.phac-aspc.gc.ca/tmp-pmv/notices-avis/notices-avis-fra.php?id=93>



SURVEILLANCE/VIGIE DES CAS DE PARALYSIE FLASQUE AIGUË (PFA) : DÉFINITION

La PFA constitue le meilleur indice de la survenue possible d'un cas puisqu'il s'agit de la manifestation clinique prédominante de la poliomyélite.

La définition nosologique d'une PFA est : **Présence de faiblesse ou de paralysie focale aiguë définie comme flasque (réduction du tonus), sans cause évidente, chez un enfant de moins de 15 ans.**

Un échantillon de selles devrait être testé pour déterminer s'il y a présence de poliovirus.

RECOMMANDATIONS

La PFA est une maladie à déclaration obligatoire. Vous devez donc **rapidement** déclarer les cas de paralysie flasque aiguë à la Direction de santé

publique particulièrement si elle survient chez des voyageurs de retour d'Israël.

- Durant les heures ouvrables : 450 759-1157, poste 4459, ou 1 800 668-9229, poste 4459.
- Hors des heures ouvrables : 450 759-8222 et demander le médecin de garde en santé publique.

Il faut également recommander aux voyageurs se rendant en Israël d'être adéquatement vaccinés contre la poliomyélite.

<http://www.inspq.qc.ca/pdf/bulletins/santevoyage/ActualitesSanteVoyage-Vol14No7.pdf>

<http://msssa4.msss.gouv.qc.ca/fr/document/publication.nsf/4b1768b3f849519c852568fd0061480d/6335dde40226af59852575cc0048804d?OpenDocument>

Afin de minimiser l'impact d'envois papier volumineux, veuillez prendre note **qu'au prochain envoi du Bulletin Le Prévenant**, nous procéderons ainsi :

1. Les médecins et les cliniques qui nous ont fourni une adresse courriel ou qui ont une adresse RTSS (GMF), recevront le bulletin par courriel.
2. Les médecins qui ne nous ont pas transmis d'adresse courriel recevront le bulletin par la poste, mais nous souhaitons utiliser l'envoi postal **seulement** pour les médecins qui n'ont pas d'adresse courriel.
3. De plus, veuillez noter que nous ne ferons plus de double envoi papier, soit dans le casier à l'hôpital et à la clinique.

Vous pouvez communiquer votre adresse courriel à Mme Micheline Plante à l'équipe des maladies infectieuses à l'adresse suivante : micheline_plante@ssss.gouv.qc.ca .

Merci de l'attention que vous porterez à cette demande.

Publication

Direction de santé publique
Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière

Responsable de la publication

D^{re} Joane Désilets, médecin, équipe des maladies infectieuses

Rédaction

D^{re} Joane Désilets, médecin, équipe des maladies infectieuses

Avec la collaboration de :

D^r Pierre Robillard, médecin conseil dossier Santé voyage
D^r Jean-Pierre Trépanier, directeur de santé publique

Mise en pages

Marie-Pier Bélanger, équipe des maladies infectieuses

© Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière, 2013

Dépôt légal

Quatrième trimestre 2013
ISSN 1718-9497 (PDF)
1920-2555 (en ligne)
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

La version PDF de ce document est disponible à la section *Santé publique*, dans la rubrique *Documentation* sous l'onglet *Professionnels de la santé* du site Web de l'Agence au :

www.agencelanaudiere.qc.ca

À la condition d'en mentionner la source, sa reproduction à des fins non commerciales est autorisée.

